

Numéro	DL201216-KK01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement « construction de l'école Libermann » - opération 201402	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 janvier 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le 30 janvier à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	22 janvier 2021
Date de publication délibération :	2 février 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 février 2021

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

3. RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT « CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE LIBERMANN » – OPÉRATION 201402

Par délibération du 15 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP), établie sur le fondement des dispositions réglementaires des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour l'opération 201402 « Construction de l'école élémentaire LIBERMANN » à hauteur de 11 223 000 € TTC comme indiqué ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
CP	770 000,00 €	3 259 000,00 €	4 796 000,00 €	2 398 000,00 €
Total AP	11 223 000,00 €			

Le recours au dispositif des APCP permet en effet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices au vu du montant de l'autorisation de programme,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice correspondant au montant du crédit de paiement,
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés.

L'ajustement des autorisations de programme est rendu nécessaire pour prendre en compte :

- les coûts actualisés des opérations,
- et la création de nouvelles autorisations.

Par ailleurs, durant la phase de réalisation de l'opération, il est nécessaire d'actualiser les différents crédits de paiement pour tenir compte des modifications de calendriers d'exécution.

Au vu du nouveau calendrier d'exécution de l'opération 201402 et de l'analyse des offres de prix des lots travaux, il convient d'une part de porter le montant de l'autorisation de programme à 12 223 000 € TTC et d'autre part de définir un nouvel échéancier des crédits de paiement comme présenté ci-dessous :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021	2022	2023
CP	340 655,31 €	1 248 633,44 €	5 796 000,00 €	4 398 000,00 €	439 711,25 €
Total AP	12 223 000,00 €				

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer le montant de l'autorisation de programme à 12 223 000 € TTC,**
- **de définir un nouvel échéancier des crédits de paiements comme indiqué précédemment,**
- **et d'inscrire au budget primitif 2021 le montant de crédits de paiement 2021 à hauteur de 5 796 000 € TTC.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.

Pour : **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine

Contre : **3** GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : **7** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEUUX Rémy

Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS

